



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MERCREDI 11 OCTOBRE 2017

COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS DÉCISIONS

Quentin BÉTHUNE (SU AGEN LOT-ET-GARONNE) : A la suite de sa citation lors de la rencontre Stade Toulousain / SU Agen Lot-et-Garonne du 30 septembre 2017 (J6 TOP 14), M. Quentin BÉTHUNE est suspendu **4 semaines** pour « *Frapper un adversaire avec la tête* ». Cette suspension prend effet au jour de l'audience. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par M. Quentin BÉTHUNE avec le SU Agen Lot-et-Garonne, la suspension de 4 semaines s'étendra jusqu'au 4 novembre 2017 inclus.

M. Quentin BETHUNE sera donc requalifié à compter du 5 novembre 2017.

Maxime VEAU (US OYONNAX RUGBY) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre US Oyonnax Rugby / Union Bordeaux Bègles du 30 septembre 2017 (J6 TOP 14), M. Maxime VEAU est suspendu **3 semaines** pour « *Soulever un adversaire du sol et le laisser tomber de telle sorte que sa tête et le haut de son corps heurte le sol alors que ses pieds sont toujours en l'air* ». Cette suspension prend effet au jour de la rencontre. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par M. Maxime VEAU avec l'US Oyonnax Rugby, la suspension de 3 semaines s'étendra jusqu'au 20 octobre 2017 inclus.

M. Maxime VEAU sera donc requalifié à compter du 21 octobre 2017.

Nemani NAGUSA (STADE AURILLACOIS CANTAL AUVERGNE) : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres Stade Aurillacois Cantal Auvergne / Colomiers Rugby du 18 août 2017 (J1 PRO D2) ; Stade Aurillacois Cantal Auvergne / US Carcassonnaise XV du 1^{er} septembre 2017 (J3 PRO D2) ; Stade Aurillacois Cantal Auvergne / Aviron Bayonnais Rugby Pro du 6 octobre 2017 (J7 PRO D2), Monsieur Nemani NAGUSA est suspendu **une semaine** pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ». Cette suspension prend effet à compter de ce jour. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par le Stade Aurillacois Cantal Auvergne, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 15 octobre 2017 inclus.

Monsieur Nemani NAGUSA sera donc requalifié à compter du 16 octobre 2017.

LIGUE
NATIONALE



RUGBY

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AS BEZIERS HERAULT / US DAX RUGBY LANDES : À la suite de l'inscription sur la feuille de match d'un membre de l'encadrement médical et paramédical lors de la 6^{ème} journée de PRO D2, n'ayant pas transmis les certificats de formation en ligne World Rugby, la Commission de discipline et des règlements a décidé de sanctionner l'**AS Béziers Hérault** et l'**US Dax Rugby Landes** d'un **avertissement** pour « *Non-respect des obligations de formation de l'encadrement médical et paramédical* ».

LIGUE NATIONALE DE RUGBY

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON

Tél : +33 (0) 1 55 07 87 51

emmanuelle.varron@lnr.fr - www.lnr.fr

